

Arcueil, Le 18/06/2014

**CR de la réunion du 08 04 2014 du GT Agriculture**

|                                    |   |                          |                  |
|------------------------------------|---|--------------------------|------------------|
| <b>Lieu</b>                        | FNSEA, 11 rue de la Baume, 75008 Paris  | <b>Heures</b>            | 14h00 – 17h00    |
| <b>Référence du document final</b> | version 4 (CR)<br>(commentaires A.Grisey (CTIFL)/ A.Varcin (BHC Energy)/S.Guillochain (légumesdefrance) | <b>Date de diffusion</b> | 18/06/2014       |
| <b>Président de séance</b>         | Laurent Paquin (FNSEA)  | <b>Rapporteur</b>        | S.Gabiane (ATEE) |

**Diffusion :**

A l'ensemble des participants voir en page 2

**Relevé de décisions :**

| <b>ACTIONS</b>  | <b>Responsables</b>         |
|---|-----------------------------|
| • Envoyer le fichier du taux d'utilisation des fiches CEE   | ATEE                        |
| • les porteurs de fiches sont sollicités autant que de besoin pour apporter les données dont ils disposent au GE6 Agriculture en charge de la révision des fiches AGRI                          | ATEE / pilote GE 6          |
| • Diffusion des fiches révisés avant/après par le GE6 Agriculture   | ATEE                        |
| • Envoyer les modalités d'entrée en vigueur des nouveaux forfaits pour les fiches révisés à l'ensemble des participants   | ATEE<br>(voir en fin du CR) |
| • Données des précisions sur les règles de la référence marché, les fiches impactés et celle qui ne le sont pas (quels règles pour les équipements, les fiches à durée de vie inférieur à 3ans) | ATEE<br>(voir en fin du CR) |
| • Apporter des précisions sur le statut des coopératives agricoles : elles sont considérées comme Agriculteur ou Industriel ?   | ATEE                        |

**Date de la prochaine réunion :**

| date                | heure        | lieu   |
|---------------------|--------------|--|
| <b>23 Juin 2014</b> | <b>14h30</b> | <b>FNSEA, 11 rue de la Baume Paris 75008</b> |

**Participants :**

| Prénom Nom            | Société                 | adresse mail                            |
|-----------------------|-------------------------|---|
| Philippe Touchais     | APCA                    | philippe.touchais@apca.chambagri.fr     |
| Irène Félix           | Arvalis                 | i.felix@arvalisinstitutduvegetal.fr     |
| Pierre Illenberger    | ATEE                    | p.illenberger@atee.fr                   |
| Samuel Gabiane        | ATEE                    | s.gabiane@atee.fr                       |
| Léonore Joerg         | ATEE                    | l.joerg@atee.fr                         |
| Alexis Varcin         | BHC Energy              | alexis.varcin@bhcenergy.fr              |
| Julian Aristizabal    | BHC Energy              | julian.aristizabal@bhcenergy.fr         |
| Sebastien Lamotte     | Cameo energy            | slamotte@cameo-energy.com               |
| Laurence Ligneau      | Chambre<br>Agriculture  | laurence.ligneau@bretagne.chambagri.fr  |
| Ariane Grisey         | CTIFL                   | grisey@ctifl.fr                         |
| Remi Allet            | Economie<br>d'Énergie   | rallet@economiedenergie.fr              |
| Matthieu Laplaud      | Energie<br>Perspective  | matthieu.laplaud@energie-perspective.fr |
| Laurent Paquin        | FNSEA                   | laurent.paquin54@orange.fr              |
| Aurore Bescond        | FNSEA                   | aurore.bescond@fnsea.fr                 |
| Hervé Dos Santos      | GDF-Suez                | herve.dos.santos@gdfsuez.com            |
| Stéphanie Guillochain | Legumes<br>de<br>France | s.guillochain@legumesdefrance.fr        |
| Chocat Benoît         | Primagaz                | bchocat@primagaz.fr                     |

**Excusés :**

|                              |                                    |  |                               |
|------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------|
| Gérard AMAND (ITAVI<br>Asso) | Joséphine Piasentin<br>(Astredhor) | Coline Willame (GIE<br>Elevages de bretagne) | Michel MARCON<br>(ITAVI Asso) |
| Marc Bardinal (ADEME)        | Frédéric Durocher<br>(Vitogaz)     |  |                               |

## **Objectifs et ordre du jour de la réunion du GT Agriculture du 16/01/2014**

---

### **1/ Approbation du dernier compte-rendu du 16 janvier 2014 :**

#### **2/ Actualité du dispositif :**

- Bilan du dispositif
- Point sur la révision des fiches CEE

#### **3/ Point sur les fiches en cours**

- A2019 chauffage de serres par PAC à moteur gaz de type air/eau (GDF-Suez)
- A2026 formation à l'écoconduite pour le secteur agricole (APCA)
- A2028 déshumidificateur par PAC pour séchoir à bois (Economie d'énergie SAS).
- A2033 Récupération de chaleur par échangeur air/air dans les bâtiments d'élevage porcin (ITAVI, IFIP, EDF).
- A2034 ventilateur économes dans les bâtiments d'élevage porcin (IFIP).
- A2035 niches pour porcelet en bâtiment de sevrage (IFIP)

#### **4/ Proposition de nouveaux projets**

- A2036 Silo-tour en acier vitrifié pour procédé d'inertage sur le maïs humide (présentation par le porteur de fiche) (Energie-Perspective)
- A2038 Chaudière à condensation pour la production d'ECS (gaz ou fioul) pour les élevages de veaux (Primagaz)
- A2037 Isolation des bâtiments d'élevage (IFIP)

#### **5/ Divers**

- Projet fiche « tout élevage »
  - Chaufferie biomasse (modification fiche AGRI-TH-11)
- Fiches AGRI-UT-02 et AGRI-UT-01 application pour les serres ?
- Adaptation des fiches VEV à l'Agriculture ? (CTIFL)
- Proposition d'étendre la fiche AGRI-TH-08 «PAC Eau/Eau ou Air/Eau pour les serres horticoles » aux serres maraîchères
- Proposition d'un nouveau projet : « Système de déshumidification en serre fermée » (BHC Energy)
- Proposition d'un nouveau projet : « Système de récupération de chaleur sur air sortant » (BHC Energy)

---

### **1/ Approbation du dernier compte-rendu du 16/01/2014**

---

Le compte-rendu de la réunion du 16/01/2014 n'a pas fait l'objet de remarque particulière lors du GT Agriculture du 08/04/2014. Le Compte-rendu est approuvé par l'ensemble des participants.

### **2/ Point sur la révision des fiches**

---

Le GE Agriculture qui révisé les fiches Agriculture a une fiche dites « prioritaire » : AGRI-TH-01. Cette fiche est aujourd'hui révisée. Le GE travail également sur les autres fiches Agriculture notamment AGRI-TH-02, 09, 10,12, 13 ; AGRI-EQ-01, 02 ; AGRI-UT-02, ces fiches sont en cours de révision selon le planning (*cf. tableau d'avancement GE6 Agriculture* )

## Présentation du projet de révision des fiches CEE (*cf. diaporama*)

Le projet de révision a pour but de réviser 97 fiches dites « prioritaires » du catalogue de fiche CEE. Compte-tenu des délais et de l'avancement des différents groupes d'expert l'objectif aujourd'hui est de réviser 50 fiches pour mi-mai (en vue d'un arrêté en juillet 2014), les autres fiches CEE seront traitées pour la fin de l'année.

### **Échanges :**

---

**Q :** le système déclaratif, ça veut dire que on n'envoie plus de dossier de demande CEE ?

**R :** Oui, mais il faut garder le dossier pour les contrôles qui seront effectués à postériori

**Q :** est-ce-que toutes les fiches sont en référence marché ?

**R :** Non, toutes les fiches ne sont pas en référence marché, il y a des particularités, notamment pour les fiches isolations qui restent en référence parc car l'Etat a décidé d'encourager l'isolation des bâtiments. D'autres fiches restent en référence parc sous conditions (voir page 8).

**Q :** quel est le critère pour sélectionner les fiches dites prioritaires ?

**R :** c'est le taux d'utilisation des fiches qui a permis de déterminer les fiches à réviser en priorité sur l'ensemble des fiches.

**Q :** quand on parle de changement de référence parc/marché a-t-on des données qui permettent d'avoir une réelle connaissance du marché ?

**R :** tous les experts de chaque fiche sont sollicités pour apporter les données nécessaires à la révision et leurs expertises du domaine. En ce qui concerne la connaissance du marché les taux de pénétration des technologies des fiches sont pris en compte dans leur révision par exemple.

**Q :** comment ça se passe pour les fiches qui ne seront pas révisés ?

**R :** une fiche non révisée est valable jusqu'à la fin de l'année 2014. Des travaux engagés en 2014 et terminés après 2015 seraient éligibles selon les anciens forfaits. Les conditions d'application (entrée en vigueur) des nouveaux forfaits seront précisées dans l'arrêté de juillet 2014.

Les fiches non révisées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 seront suspendues, aujourd'hui il est trop tôt pour savoir lesquelles. Bien entendu l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour réviser toutes les fiches dans les temps.

Bien entendu, aujourd'hui il est trop tôt pour savoir si certaines fiches seront suspendues.

**Q :** ce sont les porteurs qui connaissent le mieux les fiches, comment sont-ils associés à la révision ?

**R :** les porteurs seront associés à la révision autant que de besoin.

**Q :** quelles fiches vont avoir un forfait révisé ?

**R :** l'ensemble des fiches AGRI auront des forfaits révisés à l'exception de la fiche SME.

**Q :** que se passe-t-il pour les fiches en cours de création ?

**R :** la dynamique du Club C2E au travers des GT doit continuer, les nouvelles fiches doivent être construites selon les nouvelles références. La priorité sera toutefois donnée par la DGEC à la révision.

**Rem :** pour l'instant l'ADEME est très occupée par la révision, aussi, un suivi plus régulier des nouvelles fiches serait pour la fin de l'année.

**Q :** Y a-t-il un effet rétroactif des fiches non révisées ? Les fiches non révisées seront-elles prolongées ?

**R :** non, ce ne sera pas possible, elles seront suspendues au 01/01/2015.

**Rem :** l'ensemble des participants demande un éclaircissement sur les modalités d'entrée en vigueur des forfaits révisés. Il y a un réel besoin de visibilité sur les projets que lancent les acteurs, les projets du secteur agricole nécessitant un certain temps pour leur mise en œuvre. L'ensemble des participants demande des informations sur les fiches qui seront suspendus et la rétroactivité des fiches à partir de 2015.

### 3/ Points sur les fiches du GT AGRI

| N°ATEE | FICHES EN COURS   |  |   |  |
|--------|---|--|---|--|
|        | intitulé de la fiche  | informations   | commentaires du GT  | abordé(A)/ non-abordé(NA) /actions à réaliser (AR) |
| A2019  | chauffage de serres par PAC à moteur gaz de type air/eau (GDF-Suez).                                  | fiches disponibles : retour du PNCEE des FS-FE-FC<br><br>version : v5<br>date réception : 07/04/2014<br><br>porteur : H.DOS SANTOS                         | (A)<br>-ce projet de fiche est finalisé<br>-en ce qui concerne la mise à jour de la référence, selon le porteur la référence marchée n'existe pas pour cette technologie dans le secteur agricole.  |  |
| A2026  | Formation à l'éco conduite pour le secteur agricole (APCA).   | fiches disponibles : non communiquées (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception :<br><br>porteur : pauline camus/philippe touchais | (A)<br>-selon le porteur cette fiche propose une économie d'environ 30MWh pour tracteur agricole, 90MWh en entreprise par personnes formés.<br>-cette fiche est transmise à l'ADEME depuis peu pour étude.<br>-le porteur envoie la dernière version du projet de fiche à l'ATEE.   |  |
| A2028  | déshumidificateur par PAC pour séchoir à bois (Economie d'énergie SAS/Primagaz).                      | fiches disponibles : non communiqué (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception :  | (A)<br>-une version V6 de la fiche est soumise à l'ADEME<br>-la PAC gaz est sortie de la fiche, ainsi la fiche ne s'intéresse que à la PAC électrique elle devrait être validé pour le prochain arrêté.<br>-les porteurs de la fiche pensent que cette fiche est éligible à l'arbitrage sur les équipements, qui lui permettrait de rester en référence parc. |  |
| A2033  | Récupération de chaleur par échangeur air/air dans les bâtiments d'élevage porcin (ITAVI, IFIP, EDF). | fiches disponibles : Fiche de Calcul (FC)<br><br>version : à déterminer<br>date réception : 15/01/2014   | (NA)<br>-le porteur de fiche est absent au GT   |  |

|       |  |   |  |
|-------|--|---|--|
|       |  | porteur : M. Marcon   |  |
| A2034 | ventilateur économes dans les bâtiments d'élevage porcin (IFIP).         | fiches disponibles : FC-FS<br>version : à déterminer<br>date réception : 15/01/2014<br><br>porteur : M Marcon                     | <b>(NA)</b><br>-le porteur de fiche est absent au GT |
| A2035 | niches pour porcelet dans les bâtiments d'élevage porcin.                | fiches disponibles : non communiqué (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception :<br><br>porteur : M.Marcon | <b>(NA)</b><br>-le porteur de fiche est absent au GT |
|       | Chaufferie biomasse pour porc (les modifications de la fiche AGRI-TH-11) | fiches disponibles : non communiqué (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception :                           | <b>(NA)</b><br>-le porteur de fiche est absent au GT |

#### 4/ Point sur les nouveaux projets de fiches :

| N°ATEE | NOUVEAUX PROJETS   |   |                    |   |
|--------|--|---|--------------------|---|
|        | intitulé de la fiche   | informations  | commentaires du GT | abordé(A)<br>/non-abordé(NA)<br>/actions à réaliser ( <b>AR</b> ) |
| A2036  | Silo-tour en acier vitrifié pour procédé d'inertage sur le maïs humide (présentation par le porteur de fiche) (Energie-Perspective)  | fiches disponibles : FE-FC<br><br>version : v3<br>date réception : 06/09/2013<br><br>voir la présentation en pièce-jointe<br><br>porteur : Matthieu Laplaud | <b>(A)</b>         |   |
|        | <p>le porteur de la fiche a apporté des réponses soulevées lors du dernier GT sur le projet de fiche :</p> <p>1/mesurer l'étendue du gisement ?<br/>selon le porteur le silo à grain permet de stocker en milieu anaérobie pendant 1an le maïs humide, ce procédé permet de supprimer de la chaîne les consommations d'énergie par ventilation et chauffage. Une étude de l'Ademe de 2011 sur le séchage de céréale, le maïs grain représente environ 1,9 millions hectare de culture soit environ 15-16 millions de tonnes. L'alimentation des porcs et volailles représente 4-5 millions de tonnes. Pour sécher 1 tonne de maïs humide il faut 285 à 185 kWh/t. Ce qui correspond à un gisement potentiel compris entre 0,8 et 1,2 TWh d'économie d'énergie, pondéré à 30%. Toutefois, cette technologie à un taux de pénétration faible.</p> <p>2/quel énergie peut-on récupérer avec cette technologie ?<br/>selon le porteur, la moyenne de contenance des silos vendus est de 756 tonnes ; les fermes de plus de 120 hectares de surface</p> |   |                    |   |

|       |  |   |  |
|-------|--|---|--|
|       | sont concernées.<br><br>Rem : le statut des coopératives agricole (industriel ou agriculteur) pose le problème du secteur d'application du projet de fiche. à préciser par l'ATEE. |   |  |
| A2038 | Chaudière à condensation pour la production d'ECS (gaz ou fioul) pour les élevages de veaux (Primagaz)   | fiches disponibles : non communiqué (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception : | <b>(A)</b><br>-le porteur de fiche est en attente des choix prix dans le projet de révision des fiches CEE en ce qui concerne les chaudières à condensation.<br>-le porteur est intéressé par toutes sources de données qui permettrait de construire des données marchés et demande aux participants s'ils auraient des contacts.<br>-le porteur développe un logiciel pour avoir des données théoriques pour établir une référence marché. |
| A2037 | Isolation des bâtiments d'élevage (IFIP)   | fiches disponibles : non communiqué (à la date du GT)<br><br>version : à déterminer<br>date réception : | <b>(NA)</b><br>-le porteur de fiche est absent au GT   |

## 5/ divers

---

- Projet fiche « tout élevage »
  - Chaufferie biomasse (modification fiche AGRI-TH-11)

L'idée du projet de fiche tout élevage sera transmise au GE Agriculture pour être étudiée dans le cadre de la révision des fiches. Toutefois, il n'y aura pas de fusion possible avec la fiche serres.

- Fiches AGRI-UT-02 et AGRI-UT-01 application pour les serres ? Adaptation des fiches VEV à l'Agriculture ? (CTIFL)

La fiche existante n'est faite que pour l'élevage, et n'est pas adaptée pour les serres. L'idée est de pouvoir adapter la fiche existante en industrie qui comprend les applications utilisées en serre et qui semble donc correspondre aux réelles économies d'énergie réalisés. Cette idée d'adaptation a été transmise au pilote du GE Industrie pour être étudiée dans le cadre de la révision.

Selon A.Grisey (CTIFL) : Les éléments concernant la fiche VEV et les serres ont été transmises à Maxime Dupont (EDF) ainsi qu'à l'Ademe le 23 avril dernier

- Proposition d'étendre la fiche AGRI-TH-08 «PAC Eau/Eau ou Air/Eau pour les serres horticoles » aux serres maraîchères (CTIFL/Astredhor)

Le GT Agri proposera un projet d'extension de la fiche prochainement.

Selon A.Grisey (CTIFL) : L'extension de la PAC eau/eau ou air/eau (Agri TH 08) au secteur maraîcher a été proposée au GE Agriculture, la fiche n'a pas encore été examinée

- Proposition d'un nouveau projet : « Système de déshumidification en serre fermée » (BHC Energy)

Le porteur de l'idée BHC Energy proposera un projet de fiche prochainement au GT.

- Proposition d'un nouveau projet : « Système de récupération de chaleur sur air sortant » (BHC Energy)

Le porteur de l'idée travaille en partenariat avec des constructeurs, il estime une économie d'énergie d'environ 15% sur le système. Un projet sera présenté prochainement au GT.

Pour la filière serre maraîchère, Légumes de France rappelle que des projets de fiches soutenus par la profession sont travaillés par le Ctifl. Dans un souci d'efficacité et de cohérence, des échanges en amont du GT peuvent être mis en place avec BHC.

## Actions

---

- Envoyer les modalités d'entrée en vigueur des nouveaux forfaits pour les fiches révisés à l'ensemble des participants

Ces informations sont issues de la synthèse des contributions de la concertation sur la constitution d'une demande de CEE organisée par la DGEC.

(Document disponible sur le site de l'ATEE :

[http://atee.fr/sites/default/files/140311\\_pncee\\_synthese\\_des\\_contributions.pdf](http://atee.fr/sites/default/files/140311_pncee_synthese_des_contributions.pdf) )

Modalité d'application et transition entre la 2<sup>ème</sup> période et la 3<sup>ème</sup> période

Opérations engagées ≤ 31/12/2014 et déposées ≤ 31/12/2014 : règles de la 2<sup>ème</sup> période

Opérations engagées ≤ 31/12/2014 et déposées < 01/01/2016: règles de la 2<sup>ème</sup> période

Opérations engagées ≤ 31/12/2014 et déposées ≥ 01/01/2016: règles de la 3<sup>ème</sup> période

Opérations engagées ≥ 01/01/2015 et quelle que soit la date de dépôt : règles de la 3<sup>ème</sup> période

Les membres du GT souhaitent avoir des précisions sur la signification « d'opération engagée ».

- Précisions sur les règles de la référence marché, les fiches impactées et celles qui ne le sont pas (quelles règles pour les équipements, les fiches à durée de vie inférieure à 3ans)

Extrait du CR du comité de pilotage ADEME, DGEC, ATEE du 16/04/2014. Il s'agit de décisions qui seront utilisées par les GE lors de la révision des fiches CEE :

**Fiche « amélioration de l'existant »** : ces fiches peuvent faire l'objet d'une référence « parc » à condition que ces fiches soient limitées à l'installation d'équipements neufs sur un équipement existant, et à condition que la durée de vie soit revue à la baisse et démontrée en tenant compte de l'âge du parc existant. Dans le cas où les groupes demanderaient une dérogation pour l'installation sur équipement neuf, ils doivent la justifier à la DGEC , notamment en fonction des règles ou de l'état du marché s'appliquant au neuf (écoconception, intégration de fait de l'équipement d'amélioration, ...).

**Fiche d'une durée de vie de moins de 3 ans.** Sous certaines conditions le marché peut être confondu avec le parc mais cela doit être démontré. En particulier pour les équipements d'une durée de moins d'un an. Attention sinon au risque de doublons (double demande de CEE lorsque la durée de vie réelle de l'opération est inférieure à la durée de vie conventionnelle : le traitement de ce sujet doit être détaillé par les GE et la durée de vie justifiée).



- Apporter des précisions sur le statut des coopératives agricoles : elles sont considérées comme Agriculteur ou Industriel ?

Réponse de Jacques Daublanc chargé de mission à la DGEC bureau 5CD

Bonjour,

Nous avons déjà échangé avec l'ATEE sur ce sujet en décembre 2012 et je vous confirme que de manière générale les coopératives agricoles doivent être traitées comme relevant du secteur agricole.

Toutefois (et cf. la fiche question /réponse sur le site de la DGEC en ce qui concerne l'utilisation des fiches du secteur tertiaire), pour une opération d'économies d'énergie donnée, la fiche d'opération standardisée d'économies d'énergie à utiliser est déterminée exclusivement par l'usage du local concerné.

Ainsi dans les cas où une opération dans une coopérative concernerait spécifiquement un usage non agricole tertiaire (ce qui suppose qu'il n'y a pas de fiche AGRI correspondante) par exemple des bureaux dans la coopérative on utilisera alors une fiche BAT. Il en est de même si l'opération a lieu dans un bâtiment où s'effectue la commercialisation des produits agricoles en gros ou détails par cette coopérative agricole, dans ce cas la fiche BAT avec un secteur d'activité commerce pourrait être utilisée.

- Calendrier prévisionnel de la révision :
  - **1<sup>er</sup> arrêté**
    - Avant le 16 mai : envoi de fiches révisées
    - ADEME travaille pour donner leur avis à la DGEC
    - Un comité de relecture voit l'ensemble des fiches (ADEME, DGEC, ATEE, 3 principaux obligés) : mi-juin
    - Arbitrage de la DGEC : fin juin
    - Préparation de l'arrêté : +une semaine
    - Avis du CSE : mi-juillet
    - Signature du DG DGEC (Laurent Michel) et publication : fin août.
  - 2<sup>ème</sup> envoi de fiches : fin août
  - 3<sup>ème</sup> envoi de fiches : fin octobre

| Lexique |                  |
|---------|------------------|
| Q       | question         |
| R       | réponse          |
| Rem     | remarques        |
| GE      | groupe d'experts |